YERRES

Affaires Culturelles et du Patrimoine
N° tél. : 01 80 37 20 61
N/Réf. : OC/BP/AA

DECISION N°2022/240

OBJET : Fixation du prix de vente en lot du catalogue " Modernités Portugaises" et des frais de port

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° 2020/05/006 du Conseil Municipal de la Commune de Yerres en date du 23 mai 2020 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du CGCT,

CONSIDERANT les demandes récurrentes de ventes en lot du catalogue « Modernités Portugaises »,

DECIDE

DE FIXER le prix de vente en lot dudit catalogue, au prix de :

- 672 € pour un lot de 30 catalogues,
- 560 € pour un lot de 25 catalogues,
- 448 € pour un lot de 20 catalogues,
- 336 € pour un lot de 15 catalogues,
- 224 € pour un lot de 10 catalogues,
- 112 € pour un lot de 5 catalogues,

DE FIXER un montant forfaitaire des frais de port par lot à :

- 20 € pour un lot de 5 catalogues,
- 35 € pour un lot de 10 et 15 catalogues,
- 45 € pour un lot de 20 et 25 catalogues,
- 50 € pour un lot de 30 catalogues,

DIT que la mise en place de cette tarification sera effective une fois la présente décision exécutoire,

DIT que les recettes seront inscrites au budget de la Commune.

Fait à Yerres, le 06 septembre 2022

Le Maire,
Conseiller Départemental,

Olivier CLODONG

Reçu en préfecture
le 12/09/2022
Acte Exécutoire sous référence :
91-219106911-20220912-lmc17019H1-AR